

4 RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

1^{er} RALLYE REGIONAL DU GRAND SENONAIS 20-21 Novembre 2020

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **1^{er} Octobre 2020**
Ouverture des engagements : **1^{er} Octobre 2020**
Clôture des engagements : **16 Novembre 2020 à minuit**
Parution du carnet d'itinéraire : **15 Novembre 2020**
Dates et heures des reconnaissances : **15 Novembre et 20 Novembre 2020 de 8h00 à 18h00**
Vérifications administratives le : **20 Novembre 2020 de 16 h 30 à 21 h 00 NISSAN - SENS**
Vérifications techniques le : **20 Novembre 2020 de 16 h 45 à 21 h 15 NISSAN - SENS**
Heure de mise en place du parc de départ le : **20 Novembre 2020 à partir de 17h00 Place J. Jaurès-SENS**
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **20 Novembre 2020 à 18 h 30 Hôtel IBIS -SENS**
Publication des équipages admis au départ le : **20 Novembre 2020 à 22 h 00 Place J. Jaurès**
Publication des heures et ordres de départ le : **20 Novembre 2020 à 22 h 00 Place J. Jaurès**
Départ de : Place Jean Jaurès à SENS : **Samedi 21 Novembre 2020 à 9 h 45**
Arrivée à : Place Jean Jaurès à SENS : **Samedi 21 Novembre 2020 à 17 h 18**
Publication des résultats du rallye le : **Samedi 21 Novembre 2020, 30 minutes après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent Place J. Jaurès - SENS**
Remise des prix le : **Samedi 21 Novembre 2020 sur le podium Place J. Jaurès - SENS**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DE L'YONNE organise les **20 et 21 Novembre 2020**, en qualité d'organisateur administratif, un rallye régional dénommé :

1^{er} RALLYE REGIONAL DU GRAND SENONAIS

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté, le **22 Juin 2020** sous le numéro **46-311**.

Comité d'Organisation

Président : Fabrice FETY

Membres : Sébastien DE SCHRYVER – Laetitia DE SCHRYVER – Philippe BLANCHOZ

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA YONNE – 15, rue Chiffot – 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE

Téléphone : 03.86.88.44.69 – 06.08.02.44.26 – 06.48.73.12.79 – Mail : andre.guiblain@orange.fr

Permanence du Rallye : Hôtel IBIS

Lieu, date, horaire : Centre Commercial Sens Sud – 2, avenue Henri Delanne – SENS

Du vendredi 20 Novembre 2020 à 15 h 00 au samedi 21 Novembre 2020 à 20 h 00.

Organisateur technique

Nom : **Association R.G.S.**

Adresse : 17, rue des Clérimois – 89100 SENS

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	Josy MARTIN	75
Commissaires Sportifs	Josiane CHARLEUX	9434
	Jacques LE GALL	9383
Directeur de Course	Gérard PLISSON	12983
Directeur de Course adjoint et délégué VHC	Michèle MARTIN	1123
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	Christian HAMON	29685
	Pierre GUELAUD	15125
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES	Gérard PORA	57091
	Jacky OLIVAIN	3272
Commissaire Technique responsable	Marc CHARBONNEAU	47435
Commissaires Techniques adjoints	Santiago CANO	35161
	Christian MANGEMATIN	6507
Commissaire technique stagiaire	Alban LEGARCON	165130
Médecin chef	Patrick CHERREAU	23731
Chargés des relations avec les concurrents	Gilles ROUX	1482
	Alain PETRUS	16477
Juges de faits	François BELORGEY	10528
	Pierre GODOT	23434
Chargée des relations avec la presse	Lucile ASIEN	
Chronométrateurs départ	Françoise FRANCHI	214894
	Gérard CARCHON	211678
	Patrick LAPALUS	28879
	Christine LAPALUS	180577
Chronométrateurs arrivée	Florent GILARDON	162450
	Amélie GILARDON	161510
	Jacques SIGWALT	11051
	Liliane VURPILLOT	31083
Classement	BRENNUS INFORMATIQUE	
Speaker	Philippe SOING	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1^{er} Rallye régional du GRAND SENONAIIS compte pour :

- . La Coupe de France des rallyes 2021 (coef.2)
- . Les Challenges Bourgogne Franche-Comté 2020

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation, à **respecter scrupuleusement**, seront communiqués sur le site du rallye :

<https://asayonne.fr>

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Tout équipage qui désire participer au rallye régional du GRAND SENONAIIS doit adresser au secrétariat du rallye, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 16 NOVEMBRE 2020 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150 voitures maximum (120 modernes et 30 VHC)**.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **350 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **700 €**
- pour les équipages de l'ASA YONNE : **340 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement parking SENS SUD. Il est formellement interdit de planter des piquets sur le parking asphalté, sous peine d'une amende de 300 € par infraction et par piquet.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye régional du GRAND SENONAIIS représente un parcours de **187,275 kms.**

Il est divisé en **1 étape et 3 sections.**

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,990 kms.**

Les épreuves spéciales sont : **FOND DE BRASSY : 4,150 kms x 3 - LES GAILLARDS : 9,180 kms x 3**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 passages.**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : **Dimanche 15 Novembre 2020 et le Vendredi 20 Novembre 2020 de 8h00 à 18h00.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1P. DEPART

Le rallye moderne partira **15 minutes après la dernière voiture du rallye VHC.**

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les prix sont répartis de la façon suivante :

1^{er} classement général : 350 € - 2^{ème} : 220 € - 3^{ème} : 150 €

Les premiers de chaque groupe : 350 € 170 € si moins de 3 partants

Les premiers de chaque classe : 350 € 170 € si moins de 3 partants

Le 1^{er} équipage féminin : 350 € 170 € si moins de 2 partantes

Les prix ne sont pas cumulables.

De nombreuses coupes récompenseront les lauréats.

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée. Les chèques seront envoyés aux ayants droits dans la semaine suivant le rallye.